

A photograph of three hikers walking away from the camera on a paved street in a village. On the left is a large stone church with a tall, dark spire. On the right is a stone building with a tiled roof and a diamond-shaped window. The sky is blue with light clouds. The text 'Balade pédestre' is in white, 'La vallée des ours' is in yellow, and 'URZY - ST-MARTIN-D'HEUILLE' is in white with a yellow underline.

# Balade pédestre

## La vallée des ours

### URZY - ST-MARTIN-D'HEUILLE

Office de tourisme  
**LA CHARITE-SUR-LOIRE**  
*Bertranges - Val de Nièvre*

[www.lacharitesurloire-tourisme.com](http://www.lacharitesurloire-tourisme.com)

# La vallée des ours



## ▼ Urzy - St-Martin-d'Heuille

- Nichés dans la vallée de la Nièvre et entourés de forêt, Urzy et Saint-Martin d'Heuille offrent un cadre idéal pour la pratique de la randonnée. Découvrez notamment le château des Bordes. Ici et là, les rivières guident vos pas.
- 1 De l'église, traversez les quatre petits ponts au-dessus de la Nièvre jusqu'à la D 977. Traversez prudemment puis prenez le chemin à droite. Après 100 m, montez à gauche. À l'intersection suivante continuez tout droit (*sur la gauche découvrez le château des Bordes*). Au Y, poursuivez à droite. Passez au-dessus de l'Heuille et tournez à gauche. À l'intersection suivante, prenez à gauche et laissez la rue du Crot Mornay sur la droite.
- 2 Au cimetière, empruntez le chemin à gauche. À la Pioterie, tournez à droite. Vous profitez d'une jolie vue sur Saint-Martin d'Heuille. Après 100 m, tournez à gauche. Vous longez les prés de l'Écurie du Bois Joli puis au carrefour, prenez à droite. Coupez la route et poursuivez en face. Tournez à la deuxième à gauche (parcelle n° 76) juste après le virage. Au croisement en Y, prenez à gauche. Puis au Y suivant de nouveau à gauche afin d'emprunter le chemin qui longe le champ.
- 3 À l'intersection en T, poursuivez à gauche. Vous arrivez dans un lotissement (rue de la Corne du bois). Prenez à droite, puis encore à droite au cédez-le-passage. Passez le groupe scolaire Pierre Malardier. Au rond-point, continuez tout droit. Après le virage tournez à gauche vers La Coquillerie. Empruntez la passerelle à la gauche de la route.
- 4 Au stop de Chantemerle, allez tout droit, passez sous la voie ferrée. *À cet endroit, un dispositif de protection des amphibiens est reconduit chaque année (fermeture temporaire de la route entre le hameau et l'étang de Niffonds). Grâce à un système de barrières amovibles, ce tronçon est interdit à tout véhicule les soirs au début du printemps, saison des amours, afin de laisser passer les charmantes petites bêtes.*
- 5 Bifurquez dans le 1<sup>er</sup> chemin à gauche qui monte. À la route caillouteuse, tournez à gauche. Montez le dernier chemin à droite avant la voie ferrée. Au croisement en T, tournez à droite et poursuivez pendant 200 m. À l'intersection avec la route forestière caillouteuse, tournez à gauche. Au carrefour de la maison forestière d'Urzy, descendez à gauche. Traversez la voie ferrée. Au cédez-le-passage, continuez tout droit et rejoignez le bourg.

Distance : 9,5 km

Durée : 2h30

Difficulté : moyenne

Couleur du balisage : **jaune**

Départ : parking de l'église d'Urzy

# Le château des Bordes

Dominant la vallée nivernaise depuis sa colline et fondé au XI<sup>e</sup> siècle par le Seigneur des Bordes, le château atteint son apogée après plusieurs campagnes de travaux. L'époque, après le passage de Jeanne d'Arc au XV<sup>e</sup> siècle, est la plus glorieuse de son histoire avec de nouvelles constructions et le remaniement des jardins en terrasses. Cela lui donne son aspect actuel avec le verger, le potager, la maison du concierge, la maison de la justice, les grandes écuries, les pièces d'apparat du château et ses grandes cheminées monumentales. À cette époque, la fille cadette du Seigneur de la Grange d'Arquian, propriétaire des lieux, devient reine de Pologne.

Les propriétaires passionnés vous proposent des visites commentées en été et sur rendez-vous.



## Variante optionnelle ■■■■

Au cimetière, le chemin vire à droite. Passez l'église, tournez à gauche puis prenez la 1<sup>re</sup> à droite. Poursuivez tout droit, rue de la Chaume. Continuez jusqu'à la croix puis passez devant celle-ci pour prendre l'allée forestière en bordure de champs. Après 550 mètres, tournez à gauche et rejoignez la D148. Passez les Quatre Pavillons et le moulin. Au hameau du Gros Chêne tournez dans le chemin à gauche après la mare. Après 1,2 km tournez à droite.

## Parcours + variante non balisée

Distance : 13 km

Durée : 3h30

Difficulté : difficile



## RECOMMANDATIONS ▼

### Il est conseillé :

- De porter un équipement adapté, si possible d'une couleur claire ou réfléchissante. De prendre des chapeaux par beau temps,
- D'emporter de l'eau et de la nourriture pour reprendre quelques forces pendant l'effort. D'être prudent en ne buvant pas l'eau des ruisseaux, une eau claire ne signifie pas une eau potable, les animaux ont pu souiller les cours d'eau,
- D'informer vos proches de votre lieu de randonnée et, dans la mesure du possible, de ne pas marcher seul ou s'assurer qu'une personne sait où vous vous trouvez et à quelle heure vous comptez revenir,
- De faire le bon choix : la randonnée que vous envisagez est-elle adaptée aux conditions météo, à votre capacité physique, à votre équipement, au temps dont vous disposez ?
- De respecter le tracé des sentiers et de ne pas tenter de raccourcis : le piétinement de la végétation peut rapidement dégrader un milieu et vous risquez de vous perdre,
- De rester discret : pensons aux autres et à la sérénité de la nature. Si la réglementation du site autorise la présence de votre chien, tenez-le en laisse. Il pourrait provoquer des dommages sur la faune sauvage ou la déranger,
- D'éviter les feux, notamment dans les zones à risques, les milieux couverts (forêts) peuvent s'enflammer très rapidement.



### Respecter les règles de certains lieux :

Forêt domaniale des Bertranges : il s'agit d'une forêt de production, des hommes y travaillent et des engins y circulent. Ils ont la priorité. La circulation automobile est réglementée. Veuillez respecter les zones interdites à la motorisation.

### À savoir :

Certains sentiers nécessitent de se renseigner à la mairie concernant les jours et horaires de chasse (généralement d'octobre à mars). Certains sentiers peuvent présenter des passages boueux en période de pluie.

Les informations contenues dans cette fiche peuvent varier avec le temps. En aucun cas, la responsabilité de l'office de tourisme, des collectivités ou leurs représentants en cas d'accident, d'anomalie ou de changement sur le parcours, ne pourrait être engagée. Si vous constatez une ou plusieurs anomalies sur un sentier, sachez que la FFRP propose un dispositif « Eco-veille » qui permet d'alerter et de référencer le problème rencontré.

<http://nievre.ffrandonnee.fr/>  
ou <http://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Cette fiche est offerte par l'office de tourisme. Retrouvez l'ensemble des parcours pédestres de la destination les Bertranges dans les brochures disponibles dans nos lieux d'accueil. Prix 6 € l'unité.



À La Charité-sur-Loire - 5, place Sainte-Croix - 58400 La Charité-sur-Loire  
Tél. : 03 86 70 15 06 - [contact@lacheritesurloire-tourisme.com](mailto:contact@lacheritesurloire-tourisme.com)

À Prémercy - Tour du château - 58700 Prémercy  
Tél. : 03 86 37 99 07 - [o.t.premery@gmail.com](mailto:o.t.premery@gmail.com)

À Guérigny - Site des Forges Royales - 58130 Guérigny  
Tél. : 06 43 45 20 51 - [o.t.guerigny@gmail.com](mailto:o.t.guerigny@gmail.com)

[www.lacheritesurloire-tourisme.com](http://www.lacheritesurloire-tourisme.com)



Travail technique effectué par l'OT La Charité-sur-Loire - Bertranges - Val de Nièvre avec le soutien du chantier d'insertion et de la Communauté de communes Les Bertranges.